

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 février 2023

Délibération n° CP-2023-2106

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur Benjamin Badouard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

Commission permanente du 27 février 2023**Délibération n° CP-2023-2106**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise créée en 1979 est une association régie par la loi de 1901 et encadrée par le code de l'urbanisme. Elle a pour objet :

- de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale,
- de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme,
- de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques,
- de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils de développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine,
- d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

II - Modalités de représentation

L'association comprend 49 membres adhérents, répartis dans 3 collèges :

- le 1^{er} collège regroupe les membres de droit : Métropole, État, Département du Rhône, Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), SYTRAL Mobilités, Établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- le 2^{ème} collège regroupe les communes, les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les syndicats mixtes de SCoT des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise hors agglomération lyonnaise (au sens du SEPAL),

- le 3^{ème} collège regroupe (hors membres de droit) les communes et communautés de communes de l'agglomération lyonnaise, les syndicats mixtes hors SCoT, les établissements publics spécialisés, les chambres consulaires et toutes les autres personnes morales de droit public qui contribuent directement ou indirectement à l'aménagement et au développement de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Au 1^{er} janvier 2023, l'assemblée générale est composée de 74 représentants, dont 20 siégeant pour le compte de la Métropole. Il incombe à chaque membre de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise de désigner ses représentants à l'assemblée générale.

Par délibérations du Conseil n° 2020-0064 du 27 juillet 2020 et n° 2021-0425 du 25 janvier 2021, la Métropole a désigné ses représentants, pour la durée du mandat, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Sont membres de l'assemblée générale :

Titulaires
1 - Béatrice VESSILLER
2 - Jean-Charles KOHLHAAS
3 - Jérémy CAMUS
4 - Valérie ROCH
5 - Hélène DUVIVIER DROMAIN
6 - Valentin LUNGENSTRASS
7 - Fabien BAGNON
8 - Laurence FRETU-PERRIER
9 - Joëlle SECHAUD
10 - Sylvain GODINOT
11 - Renaud PAYRE
12 - Christiane CHARNAY
13 - Idir BOUMERTIT
14 - Gérard COLLOMB
15 - Marc GRIVEL
16 - Michel LE FAOU
17 - Sandrine CHADIER
18 - Lionel LASSAGNE
19 - Véronique SARSELLI
20 - Julien SMATI

Suite à la démission de monsieur Idir Boumertit de son mandat de Conseiller métropolitain, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire de la Métropole au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Désigne monsieur Laurent LEGENDRE en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 février 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-300707-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023
